Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260922-DEC2026_083-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DECISION N° 2026-83

Objet : Cofinancement pour le poste de Manager de commerce

Le Bureau de Liffré-Cormier Communauté,

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 22 SEPTEMBRE À 20H30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Liffré-Cormier Communauté se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à La Bouëxière, sous la présidence de M. Guillaume BÉGUÉ.

Présents	MMes I. GAUTIER ; C. BRIDEL ; G. DUMONT ; S. CHYRA ; A-L. OULED-SGHAIER ; L. BODIN, MRS G. BÉGUÉ ; J. BÉGASSE ; E. FRAUD ; T. JOUANGUY ; D. VEILLAUX ; J-P. PELLEN ; F. TROUVÉ ; R. SALAÜN ; O.BARBETTE ; B. CHEVESTRIER
Absents	MRS B. BONENFANT ; J-P. ROUDIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU L'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 en date du 03 octobre 2023, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU La délibération N°2026/089 du Conseil Communautaire du 28 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire ;

VU La délibération N°2023/013 du Conseil Communautaire du 7 février 2023 approuvant la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) ;

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, Liffré-Cormier Communauté mène une politique en faveur du maintien et du développement du commerce de proximité sur son territoire.

Cette ambition se traduit notamment par une stratégie de redynamisation commerciale inscrite dans la convention d'Opération de revitalisation du territoire (ORT), signée le 15 mars 2023 avec l'État, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine. Cette convention comprend 12 actions directement dédiées à la stratégie commerciale.

Afin de mettre en œuvre et d'animer cette stratégie, Liffré-Cormier Communauté a recruté un manager de commerce. Ce poste, actuellement pourvu, est inscrit au budget primitif 2026.

La Banque des Territoires propose aux collectivités un dispositif de soutien au commerce de proximité, en contribuant au financement de la création ou de la pérennisation d'un poste de manager de commerce.

Dans ce cadre, une subvention peut être accordée à hauteur de 20 000 € maximum par an pendant deux ans, soit un montant maximal de 40 000 €. Cette participation est plafonnée à 50 % du coût global de rémunération du poste et ne peut excéder la part financée directement par l'employeur.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260922-DEC2026_083-DE

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

Ce dispositif est accessible aux collectivités disposant d'une stratégie de redynamisation commerciale formalisée dans un document de planification ou dans un schéma commercial adopté par délibération.

Au regard de la stratégie commerciale portée par Liffré-Cormier Communauté et des actions inscrites dans l'ORT, la Communauté de communes répond aux conditions d'éligibilité du dispositif.

Il est donc proposé de solliciter le concours financier de la Banque des Territoires pour le cofinancement du poste de manager de commerce.

DÉCIDE

Article 1er : D'approuver le dépôt par Liffré-Cormier Communauté d'une demande de subvention auprès de la Banque des Territoires dans le cadre du cofinancement de poste de Manager de commerce.

Article 2 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'instruction et au suivi de cette demande de subvention.

Article 3 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

Article 4 : La Direction Générale des Services de Liffré-Cormier Communauté et Monsieur le Trésorier de Fougères sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision

Fait à La Bouëxière, le 22/09/2026

Le Président,
M. Guillaume BÉGUÉ